



Mobilisation des acteurs fonciers autour de la sécurisation de leurs droits au Burkina

Auteurs du contenu : Bala Wenceslas Sanou, Marius Damiba, Salfou Zalle et Yacouba Ganaba.
La note technique complète est accessible [ici](#).

Il existe plusieurs modalités d'accès au foncier rural : la **possession foncière** & les **usages fonciers**

la possession foncière

* les dons de terres

* les prêts de terre à durée déterminée

* les prêts de terre à durée indéterminée

* la location de terre

obligatoirement associés

* l'autorisation de mise en valeur temporaire des terres

Toutes les terres et ressources ne font pas l'objet d'une sécurisation foncière formelle. Il est important de mobiliser d'avantage les acteurs ruraux dans ce processus de sécurisation

Les opportunités

- La sécurisation foncière contribue à garantir la paix et la cohésion sociale, et à promouvoir l'investissement agricole
- Le besoin de sécuriser ses terres commence à être perçu comme une nécessité, surtout pour les générations à venir
- L'acceptation progressive de la sécurisation foncière pour régler les conflits malgré des grandes réserves d'une sécurisation formelle des terres en dons et d'autres droits d'usage
- Des pratiques d'aménagement des espaces dégradés sont connues et mises en place pour améliorer la fertilité des sols

Les défis

- Les conflits fonciers sont récurrents et de plus en plus violents en milieu rural
- Les demandes de sécurisation foncière sont encore faibles, les possesseurs fonciers traditionnels n'en voyant pas toujours l'utilité
- L'initiative de la sécurisation formelle des terres en dons ou autres usages par les bénéficiaires peuvent être perçus comme une remise en cause des engagements pris devant les ancêtres
- La sécurisation formelle est nécessaire avant d'investir sur les espaces dégradés qui sont à récupérer face aux effets du changement climatique

digues de pierres freinant l'écoulement des eaux de surface et l'érosion hydrique



demi-lunes captant les eaux de pluie et maintenant l'humidité dans les sols



Les recommandations Pro-ARIDES

Sécurisation des dons de terres

- Cela requiert la sécurisation préalable du droit foncier du possesseur qui a fait le don, ainsi que l'autorisation de ce possesseur foncier traditionnel pour formaliser le droit foncier

Sécurisation des prêts de terre à durée indéterminée

- Cette sécurisation requiert également la sécurisation préalable du droit foncier du possesseur qui a accordé le prêt

Sécurisation des autres droits d'usage

- Les prêts de terres à durée déterminée, la location de terre et la mise en valeur temporaire des terres sont adaptés au contexte de précarité sécuritaire qui a engendré une forte population de personnes déplacées internes
- La mise en place d'espaces aménagés et cédés dans des conditions d'utilisation bien encadrées est pertinente pour contribuer à alléger les coûts économiques de prise en charge de ces communautés

Sécurisation des espaces de ressources d'utilisation commune (pastorales et forestières)

- Elle peut prendre plusieurs formes : convention de gestion (charte foncière), immatriculation et classement de la ressource.
- Elle contribue à lutter contre la réduction des espaces pastoraux

Si les droits fonciers sont sécurisés de façon inclusive alors les conflits liés se réduisent